

Limoges, Ville amie des enfants Installation d'une plaque en porcelaine suite à la plantation du 1^{er} arbre des droits de l'enfant



La Ville de Limoges, Ville amie des enfants, inaugure la plaque commémorative de la plantation du premier arbre des droits de l'enfant, jeudi 4 juillet à 11h30 place Franklin-Roosevelt, en présence de représentants de la Jeune Chambre économique (JCE) de Limoges, du Comité UNICEF Limousin, de la société Porcelaines Méricous et de la Ville de Limoges.

À l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre 2018, un premier arbre consacré au droit à la non-discrimination a été planté sur la place

Franklin-Roosevelt, près de l'Hôtel de ville, en présence de Thierry Saudejaud, secrétaire général de l'UNICEF France, d'Émile Roger Lombertie, maire de Limoges, et des élus du Conseil municipal.

À l'initiative de la Jeune Chambre économique (JCE) de Limoges, plus de deux cents enfants et leurs accompagnateurs issus des écoles Édouard Herriot, Jeanne d'Arc et Louise-de-Marillac, de l'association Autisme 87 et du Centre éducatif de Moissanes, ont présenté leurs créations artistiques (fresque, panneau collectif, pièce en bois peint, etc.) et leurs messages portant sur les droits de l'enfant (poèmes, chanson, lecture de textes, etc.). Les enfants ont inscrit leur prénom et un message sur des rubans blancs et bleus qu'ils ont ensuite accrochés au jeune *Davidia involucrata*, dit aussi arbre aux pochettes d'argent ou arbre aux mouchoirs. Cet événement s'est clos dans la bonne humeur par la chanson intitulée *On écrit sur les murs* du groupe Kid's United.

Pour commémorer cette journée, une plaque sera installée devant l'arbre. Cette plaque en porcelaine blanche de Limoges a pu être réalisée et installée grâce aux concours financiers de la société Porcelaines Méricous, de la Jeune Chambre économique (JCE) de Limoges et de la Ville de Limoges. Le support en acier ouvragé a été réalisé par les ferronniers de la Ville.

**Journée internationale des droits de l'enfant
20 novembre 2018**

DROIT À LA NON DISCRIMINATION

**« Tous les enfants ont les mêmes droits, inscrits dans
la Convention internationale des droits de l'enfant »**

Arbre planté avec les enfants et les jeunes des écoles Jeanne d'Arc,
Édouard-Herriot et Louise-de-Marillac de Limoges,
du Centre éducatif de Moissanes et de l'association Autisme 87

Davidia involucrata dit arbre aux pochettes d'argent
ou arbre aux mouchoirs

